

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 décembre 2012 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Carmelle Carrier, représentante de Saint-Benoît-Labre

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Pierre Bégin, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Pierre Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie

Urgel Bergeron, représentant de Saint-Côme-Linière

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4361-12

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin

APPUYÉ par Monsieur Mario Breton

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté et en y ajoutant les items suivants :

3.5 Dépôt d'un compte rendu d'une rencontre des membres du comité de vigilance du LET;

9.3 Dépôt de la résolution #2012-12-266 – Municipalité La Guadeloupe;

10.1 Mise au rancart de trois (3) conteneurs.

Et en y retirant les items suivants :

5.0, 5.1 et 5.2 En rapport avec les travaux décrétés par le règlement #45-10 de la Régie;

7.0, 7.1 et 7.2 En rapport avec les travaux de remplacement d'une conduite et d'une vanne;

8.0 Embauche d'une personne aux communications.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4362-12

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 22 NOVEMBRE 2012

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 novembre 2012 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

À 19h34 Monsieur Jean-Guy Plante, représentant de St-Philibert prend son siège.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- **Les autorisations de dépenses en date du 20 décembre 2012;**
- **Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de novembre 2012;**
- **Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de novembre 2012, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier, de même que les ajustements concernant Saint-Benoît-Labre pour les mois de septembre et octobre 2012;**
- **Le tonnage estimé de feuilles mortes récupérées à l'automne 2012 (278.40 TM);**
- **Le compte rendu d'une rencontre des membres du comité de vigilance du LET tenue le 12 décembre 2012;**
- **Résolution #2012-12-226 adoptée le 10 décembre 2012 par les membres du conseil municipal de La Guadeloupe informant les membres de ce conseil de la volonté de cette municipalité de se retirer du protocole d'entente la liant à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et ainsi mettre fin à ses obligations envers celle-ci, à compter du 31 décembre 2013.**

RÉSOLUTION NO: 4363-12

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants : #C-1200679 à #C-1200772 inclusivement, de même que les chèques #P-1200446 à #P-1200473 inclusivement pour un déboursé total de 626 199.54\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4364-12

NOMINATION DE L'UMQ COMME MANDATAIRE DE LA RÉGIE DANS LE DOSSIER DES ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT que le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actulaires inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

CONSIDÉRANT la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud fait partie de ce regroupement;

CONSIDÉRANT pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur Urgel Bergeron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Copie d'un article intitulé « Portneuf prend le virage du compostage » publié le samedi 06 octobre 2012 dans le quotidien Le Soleil a été remise à chaque administrateur.

RÉSOLUTION NO: 4365-12

PROGRAMME ICI ON RECYCLE

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud œuvre dans la gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres de ce conseil adressent au Groupe Canam et plus particulièrement aux personnels de l'usine située à St-Gédéon de Beauce, à Monsieur Marco Trudel et son équipe de Tactic, produits d'échantillonnage, situé à Ville St-Georges, de même qu'à l'entreprise Cartonek Inc. de Sainte-Marie, partenaire de la Régie dans divers dossiers, leurs plus sincères félicitations pour la distinction obtenue individuellement via le programme « Ici on recycle ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4366-12

DISPOSITION DE CONTENEURS BRISÉS

CONSIDÉRANT que depuis 2010, c'est la Régie Intermunicipale qui fournit les conteneurs nécessaires à la récupération dans les multi-logements, de même que dans les industries, commerces et institutions situés dans la majorité des municipalités localisées sur le territoire qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT que certains conteneurs ont été brisés et qu'il en coûterait plus cher les réparer que d'en acheter des neufs;

CONSIDÉRANT que dans deux (2) cas sur trois (3) les coûts de réparations ont été facturés aux propriétaires des véhicules qui ont frappé les dits conteneurs, dans l'autre cas, on n'a pas le nom des personnes impliquées;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Madame Carmelle Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier et directeur général à disposer au plus offrant ces trois (3) conteneurs s'il ne peut les faire réparer à coût abordable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4367-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h04.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE